

## Séance plénière du 20 octobre 2017

### La Région Grand Est s'engage auprès des jeunes agriculteurs

**Le Conseil régional du Grand Est, réuni en séance plénière ce vendredi 20 octobre, a décidé de cofinancer le dispositif national d'aide à l'installation, la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA), pour soutenir la transmission des exploitations sur le territoire du Grand Est.**

En matière d'installation et de renouvellement des générations en agriculture et viticulture, en région Grand Est, comme dans les autres régions françaises, le nombre d'exploitations agricoles est en diminution depuis 2000, les petites et moyennes structures étant les plus touchées. Cette tendance structurelle s'explique en partie par les contextes économiques et financiers de nombreuses exploitations et filières.

L'enjeu pour la Région est de participer à la mise en place d'un environnement économique favorable permettant aux acteurs de retrouver confiance et ainsi de permettre aux jeunes générations d'envisager l'avenir dans l'agriculture.

Pour mener à bien ces objectifs, la Région a déployé à l'échelle du Grand Est les outils financiers suivants afin de sécuriser et d'accompagner les projets d'installation en agriculture :

- un dispositif d'aide au conseil avant installation,
- un financement de stage de parrainage,
- un soutien à l'installation pour les candidats qui ne peuvent bénéficier des aides nationales en raison de leur âge ou parce qu'ils souhaitent s'installer sur une exploitation aquacole,
- un dispositif d'aide au suivi du nouvel exploitant.

Au cours de l'année 2017, le dispositif national d'aide à l'installation, la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA), a fait l'objet d'un travail conjoint entre l'Etat, la Région et les organisations agricoles professionnelles afin de créer un dispositif harmonisé DJA Grand Est en remplacement des dispositifs DJA mis en place en 2015. A l'échelle du Grand Est, **363** DJA ont été attribués en 2016 pour un montant global de **plus de 7 M€**, financés sur des crédits nationaux, régionaux et européens.

Afin de compléter l'intervention de la Région en faveur de l'installation en agriculture, l'Institution régionale a décidé de s'inscrire comme cofinanceur de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA).

Le soutien de la Région cible les projets d'installation en agriculture qui relèvent :

- de l'installation hors cadre familial,
- de la pérennisation et du développement de l'élevage,
- de l'accroissement de la valeur ajoutée par l'intégration d'ateliers spécialisés ou la mise en marché en circuits courts,
- de l'agriculture biologique et de la valorisation des surfaces en herbe.

Pour bénéficier de la Dotation Jeunes Agriculteurs, les candidats doivent être âgés de moins de 40 ans à la date du dépôt de la demande d'aides et posséder de solides connaissances professionnelles.

Grâce à ce dispositif, la Région Grand Est s'engage fortement à soutenir l'installation en agriculture sur son territoire et à favoriser toutes les ressources productives.

**Pour tout renseignement, veuillez contacter la Direction de l'Agriculture et Forêt au 03.87.33.62.35.**

CONTACT PRESSE

[presse@grandest.fr](mailto:presse@grandest.fr)



Jeunes agriculteurs du Grand Est © Pascal Bodez-Région Grand Est